



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

Réunion du Groupe Consultatif sur le Sénégal

(Paris le 13 juin 2003)

Le Secteur de l'Energie

I- INTRODUCTION

A partir du début de la décennie 1990, le secteur de l'Energie a été marqué par la raréfaction des ressources financières provenant, d'une part, des organismes officiels de financement, agences d'aide bilatérales et multilatérales et, d'autre part, du budget de l'Etat. Pour faire face à cette situation et dans le cadre de la politique d'ajustement global de l'économie, le Gouvernement du Sénégal avait signé en janvier 1997 une Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) qui avait identifié les contraintes majeures dans le secteur de l'énergie et décliné un ensemble de mesures de réformes à mettre en œuvre pour chaque sous secteur énergétique.

Les objectifs visés par cette lettre étaient :

- (i) d'éliminer les facteurs d'inefficacité ;
- (ii) de diminuer le coût d'approvisionnement supporté par les consommateurs ; et
- (iii) de favoriser le financement du développement du secteur de l'énergie.

La mise en oeuvre de ce programme de réformes n'a pas permis d'atteindre totalement les objectifs visés, en particulier pour ce qui concerne le financement du développement du secteur ainsi que l'instauration de plus de concurrence dans le sous-secteur des hydrocarbures et dans la production d'énergie électrique.

Par ailleurs, ces réformes qui devaient se traduire par un changement du rôle de l'Etat dans le financement du développement, en particulier par une plus grande implication du secteur privé, n'ont pas permis d'enregistrer des avancées significatives.

Fort de ce constat, le Gouvernement a décidé de réorienter la politique énergétique en élaborant une nouvelle lettre en avril 2003. Cette nouvelle politique découle du nouveau cadre macroéconomique, défini depuis 2000.

II- CADRE MACROECONOMIQUE

En termes d'objectifs macro-économiques, la stratégie de développement du pays vise la promotion et l'accélération de la croissance économique en vue de faire du Sénégal un pays émergent et d'éradiquer progressivement la pauvreté. Ainsi, malgré un environnement économique international peu favorable (fluctuations imprévisibles du dollar et du prix du pétrole, ralentissement de la croissance dans les pays développés), le cadrage macro économique a permis de consolider la bonne tendance des finances publiques. En effet, la consolidation de la croissance (5,6% en 2001), une bonne maîtrise de l'inflation (les prix à la consommation n'ont évolué que de 0,7% en 2000 ; pour 2001, le seuil de l'UEMOA de 3% a été respecté), la bonne performance en matière de recettes budgétaires et une gestion prudente des dépenses publiques, ont permis d'atteindre un excédent budgétaire de base (hors coût d'assainissement et PPTE) de 2,5% en 2001.

Le Gouvernement a formulé un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui intègre des mesures pour hisser le taux de croissance à un niveau permettant de mieux satisfaire la demande sociale. En effet, les principaux objectifs poursuivis dans le DSRP sont notamment : (a) de doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie et (b) de généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010.

La qualité des politiques et programmes mis en œuvre depuis avril 2000 explique, entre autres, l'appréciation de Standard & Poor's qui a attribué les notes à long terme B+ et à court terme B au Sénégal, notes qui ont été confirmées en 2003.

L'amélioration de la croissance économique implique la mise en œuvre de mesures permettant d'attirer des capitaux directs étrangers. C'est pourquoi, outre la création, en juillet 2000, de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux, le Gouvernement est en train de procéder à l'actualisation de la stratégie de développement du secteur privé, validée en avril 1999. Cela devrait conduire à la définition et à la mise en œuvre d'un programme d'appui au développement du secteur privé, de manière à rendre l'économie sénégalaise plus attractive pour les investisseurs aussi bien étrangers que nationaux.

Un Conseil présidentiel sur l'investissement a été mis en place, en novembre 2002, pour promouvoir une politique dynamique d'amélioration de l'investissement au Sénégal.

Il s'y ajoute que la stratégie du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) devrait améliorer considérablement la réalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté en favorisant les conditions du développement du secteur de l'énergie.

L'ambition du NEPAD est, en effet, de poser les bases du développement de l'Afrique en comblant le gap qui sépare les pays du continent des pays développés par la mise à disposition d'énergie de qualité, en quantité suffisante et à un prix compétitif. L'approche du NEPAD consiste à mettre en œuvre une politique volontariste de réalisation des infrastructures à caractère régional afin d'accroître la taille des marchés énergétiques et de faire bénéficier les pays faiblement dotés, de l'abondance énergétique des pays excédentaires, à travers notamment des réseaux d'interconnexion électriques et gaziers.

III- NOUVELLE POLITIQUE ENERGETIQUE

La nouvelle LPDSE, signée le 09 avril 2003, précise les objectifs et la stratégie retenus pour le secteur ainsi que les mesures nouvelles que le Gouvernement du Sénégal entend prendre et le calendrier retenu pour leur mise en œuvre.

3.1 Objectifs et stratégie

La politique énergétique est désormais axée sur la lutte contre la pauvreté et les enjeux économiques et environnementaux et comporte trois dimensions:

- **dimension sociale** : élargir l'accès aux formes modernes d'énergies, notamment l'électricité en milieu rural, est perçu dans le DSRP comme un puissant levier de lutte contre la pauvreté et y figure parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement. L'électrification rurale contribue à la création de richesses et d'emplois en milieu rural, dans le cadre de synergies avec les autres secteurs stratégiques tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la maîtrise de l'eau. C'est pourquoi le cadre institutionnel, avec l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) créée en 1998, vise une plus grande pénétration de l'électricité dans les zones rurales.
- **dimension économique** : rationaliser les conditions d'approvisionnement, de production et de distribution d'énergie, dans le respect des intérêts à long terme du pays.
- **dimension environnementale** : en raison de la fragilité de l'écosystème du pays, la préservation de l'environnement est au centre de la stratégie des énergies domestiques.

La stratégie est axée sur les actions visant :

- la restructuration du sous secteur de l'électricité en vue d'une plus grande efficacité et en vue du désengagement de l'Etat par l'implication judicieuse du secteur privé dans l'investissement et la gestion aussi bien de SENELEC que de l'électrification rurale;
- le renforcement des conditions de concurrence et l'amélioration de la qualité des produits dans le sous secteur pétrolier;
- l'intensification de la promotion du bassin sédimentaire sénégalais ; et
- la consolidation de la gestion durable des ressources ligneuses par la responsabilisation accrue des collectivités locales

3.2 Mesures envisagées

3.2.1 Sous secteur de l'électricité

Dans la nouvelle LPDSE, le Gouvernement du Sénégal a réaffirmé le rôle dévolu à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité dans le cadre des mesures visant à accroître l'efficacité du sous-secteur ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs visés par la Commission sont notamment :

- promouvoir le développement rationnel de l'offre d'énergie électrique ;
- veiller à la préservation des intérêts des consommateurs ;
- assurer les conditions de viabilité financière des entreprises du sous-secteur pour lequel l'exercice d'activité est soumis à l'obtention d'une licence ou d'une concession accordée par le Ministre chargé de l'Energie sur recommandation de la Commission.

La restructuration industrielle du sous-secteur

La stratégie retenue est axée sur une libéralisation accrue du sous secteur consistant à procéder à la séparation progressive des activités de production de celles de transport et de distribution.

Dans cette optique:

- le Gouvernement entend promouvoir le développement de pôles de production d'énergie électrique dans des régions autres que Dakar pour des raisons liées à la raréfaction des sites et à un besoin de plus grande sécurité incompatible avec une très forte concentration des ouvrages de production;
- tout projet de nouvelle centrale sera réalisé en priorité comme une entreprise privée de production d'électricité ;
- les centrales existantes de production pourraient être cédées au secteur privé dans la mesure du possible compte tenu de leur potentiel d'extension; et
- SENELEC a le monopole du transport de l'électricité sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'exclusivité de la distribution dans son périmètre; elle continuera à exploiter les centrales qui n'auront pas été cédées au secteur privé.

Le désengagement de l'Etat

Deux opérations de privatisation de SENELEC ont été conduites selon la formule de ventes d'actifs. Cette formule pose, entre autres, deux problèmes liés, le premier, à l'importance des financements à mobiliser pour l'acquisition des actifs et pour les investissements physiques, le second, à l'impact de la vente d'actifs sur le tarif qui doit rémunérer aussi bien l'investissement de portefeuille que les investissements physiques.

C'est pourquoi, le Gouvernement a retenu **l'option de concession** sans exigence de rachat des actifs existants pour l'évolution institutionnelle de SENELEC dont la majorité des actions sera détenue par un Partenaire Stratégique sélectionné au plus tard à la fin de décembre 2004.

Au titre des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette option, le Gouvernement attend des bailleurs de fonds un appui substantiel pour faciliter la restauration, dans les cinq premières années, des équilibres technique, économique et financier de SENELEC.

SENELEC devrait, à l'issue de cette première période quinquennale, sous la direction du Partenaire Stratégique, être en mesure de rechercher et de mettre en place les financements nécessaires à l'exécution de sa mission.

3.2.2 Electrification rurale

La stratégie de l'Etat dans le domaine de l'électrification rurale est axée sur deux points principaux à savoir l'érection du secteur privé en acteur majeur de l'électrification rurale dans le cadre d'un partenariat public/privé et l'adoption du concept de concession d'électrification comme cadre de mise en œuvre du programme prioritaire d'électrification rurale de l'Etat. Elle se fonde également sur la possibilité d'appuyer les projets d'initiative locale (Projets ERILS) initiés par les collectivités locales, les associations de consommateurs, les groupements villageois et les opérateurs locaux.

L'objectif principal est d'accroître significativement le taux d'électrification qui devrait atteindre 62% à l'horizon 2022.

Pour ce faire, l'Etat du Sénégal adoptera les modifications éventuellement nécessaires dans le domaine fiscal pour rendre le cadre législatif et réglementaire attractif pour les opérateurs d'électrification rurale et les usagers. Il convient de noter l'exonération de TVA sur les factures des usagers à faible consommation.

Par ailleurs, il est envisagé la mise en place d'un fonds d'électrification rurale qui serait un instrument pérenne de financement du développement de l'électrification rurale et du fonctionnement de l'ASER ainsi que des actions de

promotion de la maîtrise de l'énergie, afin d'atténuer l'impact du développement de l'électrification rurale sur le réseau amont de la SENELEC et permettre aux usagers d'avoir des factures compatibles avec leurs revenus.

Dans ce cadre, le Gouvernement continuera de subventionner une partie du programme d'investissement rural et procédera au transfert des ressources provenant de la redevance audiovisuelle à l'électrification rurale.

3.2.3. Sous secteur pétrolier

Dans le segment amont, le Gouvernement poursuivra sa politique de promotion du bassin sédimentaire.

La stratégie du Gouvernement dans le sous-secteur pétrolier intègre également des mesures visant à réduire les effets nocifs sur l'environnement liés à l'utilisation des produits pétroliers par l'amélioration de la qualité des produits.

Une étude de faisabilité d'un laboratoire indépendant d'analyses de produits pétroliers sera lancée en vue du contrôle de la qualité des produits commercialisés au Sénégal.

Dans l'objectif d'une réduction des coûts, des mesures seront prises en vue de libéraliser totalement les activités et de stimuler la concurrence. C'est dans ce cadre, que s'intègre la volonté des pouvoirs publics de développer un système de stockage indépendant pour aider les nouveaux opérateurs, dont la part de marché ne dépasse pas 15%, à avoir un meilleur accès à ce type d'infrastructures indispensables à l'activité de distribution des produits finis.

Enfin, pour garantir l'efficacité du Secrétariat Permanent du Comité National des Hydrocarbures, organe chargé de conseiller le Ministre chargé des hydrocarbures sur toutes les questions concernant le secteur pétrolier, le Gouvernement envisage d'instituer une redevance destinée à couvrir ses frais de fonctionnement

3.2.4. Sous-secteur des combustibles domestiques

Les préoccupations environnementales occupent une place importante dans la stratégie retenue par l'Etat dans le secteur des combustibles domestiques.

Ainsi le Gouvernement entend poursuivre l'objectif général défini en 1997, à savoir : (i) valoriser de manière durable les ressources énergétiques issues des formations forestières ; (ii) faire bénéficier aux collectivités locales et aux populations riveraines des ressources tirées de l'exploitation forestière ; et (iii) promouvoir des combustibles de substitution adaptés aux modes de cuisson sénégalais.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité du sous secteur, le Gouvernement a décidé l'introduction et la généralisation, dès le 1er janvier 2004, de la meule Casamance, technique de carbonisation de loin plus performante que la meule traditionnelle.

La stratégie intègre aussi la consolidation et l'élargissement de la gamme des combustibles de substitution notamment le charbon de biomasse (roseaux typha, balle de riz...).

IV- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

4.1 Justification et objectifs

La principale justification des changements structurels et institutionnels opérés dans le secteur de l'énergie est de créer les conditions de son développement; en particulier, il s'agira de favoriser le financement de l'infrastructure énergétique grâce à une plus grande implication du secteur privé.

A cet effet, l'Etat du Sénégal a élaboré un ambitieux programme d'investissements qui précise les nouvelles opportunités de coopération pour les partenaires publics et privés. La réalisation de ce programme requiert en particulier un appui substantiel de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Les objectifs du programme sont de :

- (a) garantir l'approvisionnement régulier des localités électrifiées et des grands centres d'activités économiques ;
- (b) promouvoir une équité sociale entre les zones urbaines et rurales en augmentant le taux d'accès à l'électricité et au kérosène en milieu rural à travers des distributeurs privés;
- (c) réduire la dépendance vis à vis des produits pétroliers importés en encourageant le secteur privé à développer les ressources locales par le biais de la promotion du bassin sédimentaire sénégalais et de l'hydroélectricité dans le cadre des organisations sous-régionales;
- (d) promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie ; et
- (e) lever les obstacles au développement des Energies Nouvelles et Renouvelables.

4.2 Les composantes du programme

Le programme comporte cinq (5) composantes pour un volume d'investissement évalué à 308 Milliards FCFA sur la période 2003-2007, compte non tenu de celui des producteurs indépendants. Le financement actuellement recherché est de 215 Milliards de FCFA, soit 328 Millions d'Euros. Ce programme est résumé par le tableau ci-après et le détail est fourni en annexe.

Récapitulatif du Programme d'investissement du secteur de l'énergie sur la période 2003-2007

	INVESTISSEMENT TOTAL	FINANCEMENT RECHERCHE
SENELEC	96 Milliards FCFA (146 Millions Euros)	102 Millions Euros **
ELECTRIFICATION RURALE	170 Milliards FCFA (259 Millions Euros)	182 Millions Euros
SECTEUR PETROLIER	29 Milliards FCFA (44 Millions Euros)	25 Millions Euros
COMBUSTIBLES DOMESTIQUES	5 Milliards FCFA (8 Millions Euros)	8 Millions Euros
APPUI INSTITUTIONNEL ET MAITRISE DE L'ENERGIE	8 Milliards FCFA (12 Millions Euros)	11 Millions Euros
TOTAL	308 Milliards FCFA (469 Millions Euros)	328 Millions Euros

*** Ajouter 104 Millions Euros pour les producteurs indépendants et 27 Millions Euros en cours de négociation.*

i) SENELEC

La suspension du processus de privatisation en juillet 2002 a eu comme conséquence pour SENELEC, une réorganisation centrée autour de la reprise de l'ensemble de ses missions de Production, de Transport et de Distribution de l'électricité.

Le partenaire stratégique n'ayant pas réalisé les investissements requis durant la période 1999-2001, l'effet des retards d'investissements accumulés sur les dix dernières années s'est accentué et a poussé SENELEC à identifier un Programme d'Investissement d'Urgence pour rétablir les principaux équilibres de gestion performante et ne pas hypothéquer les acquis de l'apport d'énergie de Manantali et la qualité de service.

Le programme d'investissement découle de la stratégie suivante de redressement de SENELEC en cinq (5) points :

- amélioration de la qualité de service ;
- maîtrise et réduction des charges ;
- augmentation de la productivité ;
- augmentation du taux de desserte avec fiabilité ;
- augmentation du revenu.

Ce programme, évalué à 164 Milliards de FCFA sur la période 2003-2012, comprend :

- un programme d'urgence 2002-2006 d'un montant de 45 Milliards ;
- d'autres investissements sur la période 2003-2007 évalués à 51 Milliards ; et
- un programme de renforcement 2008-2012 estimé à 68 Milliards.

Ces investissements ne tiennent pas compte des besoins en termes d'équipements de production au niveau du réseau interconnecté pour lesquels l'option de la production indépendante a été retenue. Ces besoins sont chiffrés à 170 Milliards de FCFA sur la période 2003-2012, correspondant à 5*60 MW, dont 68 Milliards pour la période 2003-2007.

Les financements recherchés sur la période 2003-2007 sont évalués à 67 Milliards de FCFA, soit 102 Millions d'Euros, compte non tenu de ceux nécessaires pour les producteurs indépendants et ceux en cours de négociation.

ii) Electrification rurale

L'Etat du Sénégal a un ambitieux programme pluriannuel 2002-2022, à savoir le Programme d'Actions Sénégalais d'Electrification Rurale (PASER) qui vise à porter le taux d'électrification rurale de 8% actuellement à 15% en 2005 puis à 62% à l'horizon 2022 en se fondant sur :

- l'affirmation du caractère prioritaire et spécifique de l'électrification rurale;
- la confirmation que l'électrification rurale au Sénégal doit s'appuyer sur le secteur privé et que la notion de partenariat public/privé doit être le fondement de la stratégie du Gouvernement ;
- la confirmation de la notion de concession d'Electrification Rurale ;

- l'attention particulière qui doit être portée à la notion fondamentale d'équité dans le traitement des clients bénéficiant de services identiques, qu'ils soient clients de la SENELEC ou clients d'un «opérateur rural» ;
- le renforcement des capacités des populations, la création de richesses et d'emplois, et la contribution de l'électrification rurale aux programmes des autres secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et les PME/PMI.

A cet effet, le Gouvernement a souhaité que soit opérationnel l'ensemble des mécanismes et financements devant permettre l'entame de la mise en œuvre des actions. Il s'agit notamment des études relatives à la mise en place d'un fonds d'électrification rurale et d'un mécanisme de garantie au Sénégal, au dossier type d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs de concessions, à la valorisation de l'électricité en zone rurale et la maximisation de ses effets sur la pauvreté, aux impacts environnementaux et sociaux du programme d'électrification rurale au Sénégal et à l'identification et la promotion de candidatures nationales et internationales pour les appels d'offres de concessions d'électrification rurale, aux risques encourus par les investisseurs privés. La mise en œuvre de ces actions qui bénéficient de l'appui de la Banque Mondiale a démarré.

Sur la période 2003-2012, 18 concessions seront attribuées à des opérateurs privés; la période 2013-2022 sera consacrée au renforcement de l'électrification en surface (augmentation du nombre de villages électrifiés) et en profondeur (densification de l'accès à l'électricité dans les localités déjà électrifiées).

Les actions envisagées, d'un montant global de 153 Milliards de FCFA sur la période 2003-2007, comportent les trois volets suivants :

- le Programme Prioritaire à Court Terme ;
- le Programme Pluriannuel ; et
- le Projet de Renforcement de Capacité.

Les financements recherchés à cet effet sont chiffrés à 119 Milliards de FCFA, soit 182 Millions d'Euros.

iii) le sous-secteur pétrolier

Dans ce sous-secteur, le programme d'investissement retenu par PETROSEN, instrument de la politique pétrolière de l'Etat du Sénégal, vise la promotion du Bassin sédimentaire du Sénégal ainsi que l'impulsion des options politiques de l'Etat, notamment en termes d'une plus grande libéralisation et de l'instauration de la concurrence dans la distribution des produits pétroliers raffinés.

Durant les trois prochaines années, les actions prioritaires suivantes seront réalisées :

- l'exploration des permis de Thiès et de Sébikhotane ;
- l'investigation des Formations du Paléozoïque ;
- l'exploration des blocs offshore profond de Casamance ;
- l'étude du potentiel des blocs offshore de Cayar, St Louis, Rufisque et Sangomar ;
- la Sécurisation du puits de gaz « Retba-1 » ; et
- la construction de dépôts de produits blancs et de gaz butane à Dakar et à Ziguinchor.

Ce plan d'action est chiffré à 29 Milliards de FCFA dont 16 Milliards actuellement recherché, soit 25 Millions d'Euros.

Au titre des actions visant le renforcement de la concurrence dans le segment aval, un laboratoire indépendant de contrôle de la qualité des produits pétroliers commercialisés au Sénégal sera mis en place et concédé à une société de gestion, les laboratoires existants sont la propriété d'entreprises qui opèrent dans un ou plusieurs des segments du sous secteur.

Une étude sera conduite pour la configuration de ce laboratoire en se fondant sur la description des principales tâches qui ne sont pas disponibles au Sénégal. Les ressources requises sont évaluées à 1,4 millions de dollars Etats Unis.

Un programme comprenant les volets Assistance technique, Consultants et Formation sera mis en place pour le renforcement du Comité National des Hydrocarbures (CNH).

iv) les combustibles domestiques

Le sous-secteur des combustibles domestiques représente un élément très important dans la politique environnementale et énergétique du Sénégal. En effet, le prélèvement de bois pour satisfaire les besoins énergétiques des populations notamment urbaines sous forme de charbon de bois, contribue de façon significative au phénomène de dégradation et de disparition des ressources forestières. Les combustibles ligneux représentant près de 90 % de la consommation énergétique des ménages.

La stratégie du Sénégal dans le domaine des combustibles domestiques vise, d'une part, à rationaliser les conditions de production des combustibles ligneux et, d'autre part, à réduire la demande. Elle s'articule principalement autour de deux axes :

- la gestion rationnelle des ressources forestières par les populations rurales concernées ; et
- la promotion de combustibles de substitution au bois énergie et l'utilisation massive de fourneaux améliorés

Les actions prévues pour mettre en œuvre cette stratégie sont les suivantes :

- une meilleure coordination des politiques et des interventions au sein de la Cellule des Combustibles Domestiques, structure commune aux Départements chargés de l'énergie et de l'environnement ;
- l'application effective du nouveau code forestier transférant la responsabilité de l'exploitation forestière aux collectivités locales ;
- l'établissement de schémas directeurs d'approvisionnement des villes sur la base d'une connaissance plus fine de la ressource ;
- la poursuite de la politique de butanisation par le développement d'infrastructures de distribution décentralisées ;
- la consolidation des actions de promotion du kérosène comme combustible de cuisson ;
- l'intensification de la recherche pour la production de charbon de biomasse à partir de l'important gisement de typha ainsi que la mise au point de prototype de cuiseurs solaires.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un programme d'investissement d'un montant de 5 Milliards de FCFA, soit 8 Millions d'Euros, est prévu pour les trois prochaines années.

v) l'appui institutionnel et la maîtrise de l'énergie

Compte tenu des réformes du secteur de l'énergie intervenues en 1998, les missions des différents acteurs du secteur de l'électricité ont été redéfinies comme suit :

- le Ministre chargé de l'Energie est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique générale définie par le Chef de l'Etat, de la définition du Plan National d'Electrification ainsi que des normes applicables au secteur. Il accorde les licences et concessions ;
- la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité est chargée de la Régulation des activités de production, de transport, de distribution et de vente d'énergie électrique. Elle instruit également les demandes de licences et de concessions accordées par le Ministre ;
- l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale est chargée de la Promotion de l'électrification rurale ;
- le Comité National des Hydrocarbures qui a pour mission de donner des avis et formuler des recommandations sur toutes les questions concernant le secteur qui lui sont soumises par le Ministre chargé des Hydrocarbures.

De ce fait, les missions de la Direction de l'Energie, chargée de la tutelle technique, pour le compte du Ministre, du secteur, ont été réorientées. Cette nouvelle situation appelle un renforcement de capacités des agents de la Direction de l'Energie pour mener à bien et de manière efficiente les tâches qui leur sont assignées. C'est ainsi que dans le court terme, les besoins identifiés ont été chiffrés à 53 Millions de FCFA pour les moyens matériels et 201 Millions pour la formation, les séminaires et les ateliers.

La Commission de Régulation a été mise en place depuis 2000. Depuis lors, de nouvelles tâches lui ont été assignées avec le réaménagement de la loi d'orientation qui transfère la compétence en matière de lancement des appels d'offres pour les producteurs indépendants de SENELEC à la Commission. De plus, nous nous dirigeons vers la fin de la première période quinquennale du contrat de concession de SENELEC, ce qui nécessite la révision de certains aspects de ce contrat, notamment les conditions tarifaires.

Pour mener à bien ces différentes tâches, la Commission a formulé un programme d'assistance technique et un programme de renforcement des capacités d'un montant global de 1 Milliard de F CFA sur la période 2003-2007 afin de mettre à jour ses compétences et outils de régulation et de planification ; ainsi que pour le développement de la Communication.

ANNEXES

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SENELEC (1/2)

	RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	SITUATION
Programme d'urgence	Volet Production	17,7 Milliards FCFA (27 Millions Euros)	BOAD ** : 1,8 Milliards FCFA <i>Recherché : 17,8 Millions Euros</i>		
	Volet Transport	18,8 Milliards FCFA (29 Millions Euros)	Emprunt obligataire : 3 Milliards FCFA BOAD ** : 3,1 Milliards FCFA <i>Recherché : 6,1 Millions Euros</i>		
	Volet Distribution	8,3 Milliards FCFA (12,7 Millions Euros)	Emprunt obligataire : 8,3 Milliards FCFA		
FINANCEMENT RECHERCHE				23,9 Millions Euros	

** En cours de négociation

	RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	SITUATION
Autres investissements 2003-2007	Volet Production	14,1 Milliards FCFA (21,5 Millions Euros)	<i>Recherché : 21,5 Millions Euros</i>		
	Volet Transport	15,4 Milliards FCFA (23,4 Millions Euros)	<i>Recherché : 23,4 Millions Euros</i>		
	Volet Distribution	22 Milliards FCFA (33,5 Millions Euros)	<i>Recherché : 33,5 Millions Euros</i>		
FINANCEMENT RECHERCHE				78,4 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SENELEC (2/2)

RUBRIQUE		COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	SITUATION
Autres investissements 2008-2 012	Volet Production	15,8 Milliards FCFA (24 Millions Euros)	<i>Recherché : 24 Millions Euros (PM)</i>		
	Volet Transport	31 Milliards FCFA (47,4 Millions Euros)	<i>Recherché : 47,4 Millions Euros (PM)</i>		
	Volet Distribution	21 Milliards FCFA (32 Millions Euros)	<i>Recherché : 32 Millions Euros (PM)</i>		
Production Indépendante		170 Milliards FCFA (259 Millions Euros)	<i>Recherché : 259 Millions Euros (PM)</i>		
FINANCEMENT RECHERCHE				362,4 Millions Euros (PM)	

(PM) Pour Mémoire – Non concerné par la période 2003-2007.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU VOLET ELECTRIFICATION RURALE (1/2)

	RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Programme Prioritaire à Court Terme	Electrification de 57 localités	2,2 Milliards FCFA (3,4 Millions Euros)	Budget Sénégal : 2,2 Milliards FCFA	Augmentation de 0,55% du taux d'électrification	Travaux en cours
	Electrification de la totalité des chefs-lieux de Communautés rurales	8,5 Milliards FCFA (13 Millions Euros)	Budget Sénégal : 1,8 Milliards FCFA Recherché : 10,2 Millions Euros	Electrification de 149 chefs-lieux de communautés rurales	Attente mise à disposition financement
	Programme ISOFOTON : Installation 6 centrales solaires et de 10.000 systèmes photovoltaïques familiaux	20 Millions USD	Coopération financière bilatérale (Espagne) : 20 Millions USD	Augmentation du taux d'électrification de 3,5%	Matériel fabriqué. Démarrage des travaux en juillet 2003
	Programme ATERSA : Pose de 2648 lampadaires solaires et électrification de centres communautaires pour 227 villages	10,7 Millions Euros	Coopération technique bilatérale (GTZ) : 10,7 Millions Euros		
FINANCEMENT RECHERCHE				10,2 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU VOLET ELECTRIFICATION RURALE (2/2)

	RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Programme Pluriannuel 2003-2022	Electrification de 13 Concessions sur la période 2003-2007 par des opérateurs privés	137 Milliards FCFA (209 Millions Euros)	KFW : 5,18 Millions Euros. BAD : 32 Milliards FCFA (49 Millions Euros) <i>Recherché : 172 Millions Euros</i>	Taux d'électrification porté à 44%	Préqualification en cours pour une concession
	Electrification de 5 concessions sur la période 2008-2012 par des opérateurs privés	53 Milliards FCFA (80 Millions Euros) (PM)*	<i>Recherché : 90 Millions Euros</i> (PM)*	Taux d'électrification porté à 52%	
	Renforcement de l'électrification sur la période 2013-2022	93 Milliards FCFA (142 Millions Euros) (PM)*	<i>Recherché : 142 Millions Euros</i> (PM)*	Taux d'électrification porté à 64%	
FINANCEMENT RECHERCHE				172 Millions Euros	

**(PM) : Pour Mémoire – Non concerné par la période 2003-2007.*

	RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Projet de Renforcement des Capacités	Renforcement des capacités du Sénégal pour la mise en œuvre du Programme national	5 Millions DM	Coopération technique bilatérale (GTZ) : 5 Millions DM	Renforcement capacité	Démarrage en août 2003.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SOUS-SECTEUR PETROLIER (1/2)

RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Exploration du permis de Thiès	4,5 Milliards FCFA (6,9 Millions Euros)	FORTESA : 4,5 Milliards FCFA	Acquisition de 500 km de sismique 2D 2 forages d'exploration	En exploitation
Exploration du permis de Sébikhotane	3 Milliards FCFA (4,6 Millions Euros)	MAUREL&PROM –ORCHARD	3 forages "Slim Holes"	Contrat recherche et de partage de production signé
Investigation des Formations du Paléozoïque	3,5 Milliards FCFA (5,3 Millions Euros)	BANQUE MONDIALE	Acquisition de 2000 km sismique en 2D Promotion des blocs de Louga, Diourbel, Saloum	
Exploration des blocs de Casamance offshore profond	1,75 Milliards FCFA (2,7 Millions Euros)	FUSION OIL	Acquisition de 2000 km de sismique en 2D et Réinterprétation	Demande de permis en cours d'instruction
Etude du potentiel des blocs de Cayar, St Louis, Rufisque, Sangomar offshore	500 Millions FCFA (0,8 Millions Euros)	Recherché : 0,8 Millions Euros	Retraitement des anciennes lignes sismiques. Nouvelle acquisition et interprétation	
Sécurisation du Puits de gaz « Retba-1 » (zone du lac Rose) foré et laissé comme tel depuis 1960 par la S.A.P	3 Milliards FCFA (4,6 Millions Euros)	Recherché : 4,6 Millions Euros	Puits sécurisé	
TOTAL FINANCEMENT RECHERCHE			5,4 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SOUS-SECTEUR PETROLIER (2/2)

RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Dépôt de produits pétroliers blancs à Mbao-Dakar	3,5 Milliards FCFA (5,3 Millions Euros)	Recherché : 5,3 Millions Euros	Construction d'un dépôt d'une capacité totale de 1200 m ³	
Dépôt relais de produits blancs à Ziguinchor	5 Milliards FCFA (7,6 Millions FCFA)	Recherché : 7,6 Millions Euros	Construction d'un dépôt relais d'une capacité de 1000 m ³	
Dépôt de gaz butane à Mbao-Dakar	2,5 Milliards FCFA (3,8 Millions FCFA)	Recherché : 3,8 Millions Euros	Construction d'un dépôt de 6000 tonnes	
Mise en place d'un laboratoire de contrôle des produits pétroliers	920 Millions FCFA (1,4 Millions Euros)	Recherché : 1,4 Millions Euros	Renforcement de la concurrence	
Assistance Technique, Consultants et Formation pour CNH	650 Millions FCFA (1 Million Euros)	Recherché : 1 Million Euros	Renforcement des capacités du CNH	
TOTAL FINANCEMENT RECHERCHE			19,1 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SOUS-SECTEUR COMBUSTIBLES DOMESTIQUES (1/1)

RUBRIQUE	COÛT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Fonctionnement Cellule Combustibles Domestiques	100 Millions FCFA (0,2 Millions Euros)	<i>Recherché : 0,2 Millions Euros</i>	Redynamisation la cellule	
Observatoire National des Combustibles Domestiques	490 Millions FCFA (0,7 Millions Euros)	Budget Sénégal : 240 Millions FCFA <i>Recherché : 0,4 Millions Euros</i>	Consolidation des informations relatives au sous secteur	
Projet Charbon de biomasse	1,3 Milliards FCFA (2 Millions Euros)	<i>Recherché : 2 Millions Euros</i>	Production à grande échelle de la biomasse	
Diffusion massive et production durable de réchauds à pétrole	400 Millions FCFA (0,6 Millions Euros)	<i>Recherché : 0,6 Millions Euros</i>	Diffusion massive des réchauds à pétrole comme support de cuisson	
Promotion des usages modernes, des Energies Renouvelables	2,2 Milliards FCFA (3,4 Millions Euros)	<i>Recherché : 3,4 Millions Euros</i>	Réduire la pauvreté dans le milieu rural des Régions de Tambacounda et de Kolda	
Diversification des Combustibles Domestiques et appui à la promotion de boutique-énergie	700 Millions FCFA (1,1 Millions Euros)	<i>Recherché : 1,1 Millions Euros</i>	Création de boutiques-énergie	
Aménagement durable des formations forestières	Pour Mémoire			
TOTAL FINANCEMENT RECHERCHE			7,9 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR L'APPUI INSTITUTIONNEL ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE (1/2)

RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Création d'une banque de données énergétiques	500 Millions FCFA (0,8 Millions Euros)	Recherché : 0,8 Millions Euros	Mise à disposition d'informations fiables. Identification des sous-secteurs énergétiques.	
Mise en place d'une Agence de Maîtrise de L'Energie	2,5 Milliards FCFA (3,8 Millions Euros)	Budget Sénégal : 75 Millions FCFA BAD : 1,5 Millions USD Recherché : 2,3 Millions Euros	Réalisation de projets d'efficacité énergétique dans les différents secteurs économiques.	
Mise en œuvre d'un programme d'analyse, de réduction et de suivi des dépenses d'électricité du secteur public	100 Millions FCFA (0,2 Millions Euros)	Recherché : 0,2 Millions Euros	Economiser 370 Millions FCFA par année.	
Promotion des usages modernes, des Energies Renouvelables	2,2 Milliards FCFA (3,4 Millions Euros)	Recherché : 3,4 Millions Euros	Réduire la pauvreté dans le milieu rural des Régions de Tambacounda et de Kolda	
Programme de solarisation d'établissements sanitaires	1,4 Milliards FCFA (2,1 Millions Euros)	Recherché : 2,1 Millions Euros	Installation de chauffe-eau solaires dans 14 hôpitaux, 44 centres de santé et 100 maternité	
TOTAL FINANCEMENT RECHERCHE			8,8 Millions Euros	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR L'APPUI INSTITUTIONNEL ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE (2/2)

RUBRIQUE	COUT	FINANCEMENT	RESULTAT ATTENDU	ETAT
Renforcement des capacités au niveau de la Direction de l'Energie (DE)	254 Millions FCFA (0,4 Millions Euros)	<i>Recherché : 0,4 Millions Euros</i>	Formation en Planification énergétique et développement durable Equipements informatiques et de bureau Capacités renforcées.	
Programme Assistance Technique Commission Régulation	650 Millions FCFA (1 Million Euros)	<i>Recherché : 1 Million Euros</i>	Finalisation des outils de régulation Mise à jour Modèle financier Révision conditions tarifaires Renforcement des supports de communication Développement Coopération Internationale	Versions préliminaires disponibles
Renforcement Capacité Commission Régulation	350 Millions FCFA (0,5 Million Euros)	<i>Recherché : 0,5 Million Euros</i>	Mise à jour des connaissances sur les instruments de planification et de régulation. Renforcement des équipements	Projet de formation disponible
TOTAL FINANCEMENT RECHERCHE			1,9 Millions Euros	